

FAULQUEMONT :

Bien que l'article de presse évoque une commune voisine du District Urbain de Faulquemont, je ne peux m'empêcher de penser à cet élu faulquinois qui avait une manière à lui très radicale pour se débarrasser des chats qui traversaient sa propriété.



Malheureusement, je ne l'ai su que trop tard. Vous pensez bien que j'aurais fait ce qu'il fallait contre cela.

J'avais déjà écrit à ce sujet.

Il s'était reconnu, ce qui l'avait rendu dans une colère noire

<https://patrickbonnet.org/2021/06/11/hecatombe-de-chats-a-faulquemont/>

Vous êtes témoin d'actes de cruauté, la loi dit ceci :

« La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende ».

Ce site, voir lien ci-dessous, est particulièrement bien réalisé, il vous explique comment agir face une maltraitance animale : <https://www.maltraitance-animale.fr/>

Mais surtout, ne croyez pas ce que vos élus de la liste majoritaire <https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/> vous disent à ce sujet, vous renvoyant vers les associations animales, SPA, etc.

Alors ne vous laissez pas abuser, car **la loi dit aussi que :**

La protection animale fait aussi partie de la police administrative du maire. Les principes généraux de la protection animale reposent sur les articles I 214 -1 a I 214 -3 du code rural et de la pêche maritime ainsi que sur le code pénal et le décret du 28 août 2008 sur la protection des animaux de compagnie.

L'animal est reconnu juridiquement comme un être sensible et non plus comme un objet que nous pouvons utiliser ou manipuler comme bon nous semble.

Le code pénal précise que les mauvais traitements infligés à un animal domestique ou apprivoisé constitue une infraction pénale. Ces mauvais traitements peuvent consister tout autant en des violences physiques qu'en des privations alimentaires ou l'absence de soins nécessaires.

En cas de cruauté caractérisée, l'agissement incriminé devient un délit. **Le maire se doit d'intervenir en cas de comportement douteux en invitant le propriétaire de l'animal à observer une attitude bienveillante vis à vis de l'animal.** En cas de violence ou de mauvais traitements caractérisés, **le maire doit alerter les services de l'état qui sont détenteurs de la police administrative en la matière, ce sont les directions de la cohésion sociale et celle de la protection des populations qui pourront verbaliser le propriétaire et éventuellement retirer l'animal à la garde du contrevenant ou du délinquant. L'absence de réaction du maire en cas de connaissance d'actes de mauvais traitements sur animal peut amener des associations de défense de la cause animale à poursuivre le maire**

pour complicité. '

Région | Lorraine

FLÉTRANGE

Le chat de la famille retrouvé décomposé dans un sac

Triste découverte que celle de cette famille résidant à Flétrange, près de Faulquemont. Leur chat de 3 ans baptisé Baloo a subitement disparu alors qu'il ne passe jamais la nuit dehors. Une dizaine de jours durant, les propriétaires ont ratissé le village et ses environs et lancé des appels via les réseaux sociaux, jusqu'à ce jour où le père de famille a découvert un sac dans un fossé forestier. Leur chat y gisait, le cou entouré de fil barbelé et impossible à identifier. Seule la puce qu'il portait a permis de s'assurer qu'il s'agissait du bon animal.

Un chat qui a été adopté alors qu'il avait été retrouvé bébé abandonné...dans un sac avec un autre chaton.

La famille retrouve son chat étranglé dans un sac : une plainte déposée

Philippe CREUX, avec notre correspondant Claude Zimmermann



*Le chat Baloo en compagnie de Paul, le fils du couple qui a recueilli deux chatons abandonnés il y a plus de trois ans.
Photo DR*

Le matou avait disparu depuis dix jours quand le père de famille est tombé sur un sac contenant l'animal décomposé, fil de fer barbelé autour du cou et frappé. Une histoire d'autant plus triste que le félin avait été adopté après avoir été retrouvé dans un sac quand il était chaton.

C'est en faisant son jogging que le père de famille a senti une odeur nauséabonde et découvert l'horrible situation. Le chat de la famille, en voie de décomposition, avait subitement disparu depuis plus d'une semaine. Catherine et Jonathan, résidant à Flétrange, près de Faulquemont, étaient en effet à la recherche de Baloo, disparu depuis onze jours. Nuit et jour, ils l'ont pleuré, appelé et recherché, et durant ces moments interminables, ils ont toujours espéré et cru à son retour au foyer.

• Mobilisation vaine

Ils ont donc fini par le retrouver sans vie : le chat était dans un sac-poubelle jeté dans le fossé d'une forêt proche de leur domicile. L'animal était dans un état de décomposition avancé, impossible à identifier. « Nous avons deux chats, castrés et pucés, qui ne dormaient jamais dehors. Nous nous sommes très vite inquiétés parce que ce n'était pas son habitude de ne pas revenir », fait savoir Catherine, d'autant que le duo est inséparable, le second chat se nommant

Bagheera. « Nous avons fait le tour du quartier, des garages, lancé un appel sur les réseaux sociaux et nous avons été surpris par le nombre de gens qui nous ont appelés, même d'autres villages », ajoute la mère de famille, reconnaissante envers tous ceux qui se sont mobilisés.

• Méconnaissable.

Baloo, trois ans et demi, a été adopté par le couple et leur fils Paul, alors qu'il avait été retrouvé abandonné en forêt, puis récupéré par l'association [SOS croquettes](#), dont la vocation est de venir en aide aux propriétaires d'animaux par le biais alimentaire. Cette même association a prêté au couple un détecteur de puces. « C'est comme ça que nous avons pu l'identifier », raconte la maman. Enfermé dans le sac, le félin avait un fil de fer serré autour du cou, il était accompagné de la soucoupe et de la nourriture avec laquelle il a été appâté, ainsi que d'un morceau de bois, avec lequel il a probablement été assommé.

Une histoire sordide qui inquiète la famille sur le mode opératoire, d'autant que les [faits de maltraitance animale](#) sont fréquents. Catherine et Jonathan n'ont pas hésité à déposer une plainte auprès de la gendarmerie de Faulquemont.